

MODE DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE PROVENCE 2010
--

INDIVIDUELS et EPREUVES COMBINEES

- **Qualification directe :**

Tous les athlètes (minimes à seniors) ayant réalisé **les minima D1** aux Championnats Départementaux seront automatiquement engagés pour les régionaux. Cette liste des qualifiés paraîtra sur le site à l'issue de chaque championnat départemental.

En fonction des effectifs, des athlètes pourront être repêchés par la CSO avec l'avis de l'ETR, notamment dans les jeunes catégories.

Cette liste apparaîtra sur une liste complémentaire et sera mis en ligne à l'issue de l'ensemble des championnats départementaux.

- **Demande de changement d'épreuves : (DCE)**

Il est possible pour un athlète de changer d'épreuve s'il réalise aux départementaux les minima de qualification sur l'épreuve disputée **à condition de faire une demande de "changement d'épreuve"**.
→ Exple : un athlète pourra choisir un saut, un lancer, une course différente de celle réalisée aux départementaux à condition de rester dans la même famille ou dans des familles proches (vitesse-haies / Demi-fond).

Les changements d'épreuves devront être communiqués par mail (matthieu.hisleur@yahoo.fr), le plus rapidement possible et ce, AVANT les dates indiquées dans le tableau suivant les championnats :

Championnats	Rgx EC : 15-16/05	Rgx Minimes : 06/06	Rgx Indiv : 12 et 13/06
Date Limite d'envoi	Mercredi 12/05	Mercredi 02/05	Mercredi 09/06

- **Qualification exceptionnelle : (QE)**

Il est possible de déposer une Qualification Exceptionnelle pour les athlètes ayant réalisé des performances :

R3 : MINIMES - CADETS

R2 : JUNIORS – ESPOIRS - SENIORS

Ces performances devront obligatoirement être réalisées dans l'année en cours ou lors de la saison 2008-2009 lors des compétitions officielles (apparaissant sur SIFFA).

QE gratuite, mais **pénalité de 20 €** si elle n'est pas honorée.

Les demandes de QE doivent être envoyées avec le chèque de caution de 20 € (à l'ordre de la LPA) à LPA, 2 rue FERRARI, 13 005 Marseille.

Un chèque par épreuve et par athlète.

Championnats	Rgx EC : 15-16/05	Rgx Minimes : 06/06	Rgx Indiv : 12 et 13/06
Date Limite d'envoi	Mercredi 12/05	Mercredi 02/05	Mercredi 09/06

Le chèque est une caution et sera encaissé uniquement pour les QE non honorées.

Toute demande incomplète, notamment sans le chèque, ou demande tardive ne sera pas étudiée

Les demandes lorsqu'elles sont complètes et accordées seront mises en ligne sur le site de la ligue au fur et à mesure de leur arrivée à l'adresse indiquée (un fichier spécifique).

LIGUE de PROVENCE D'ATHLETISME - C.S.O.
CHAMPIONNATS REGIONAUX SUR PISTE

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE **

Ou

CHANGEMENT D'EPREUVE **

** Barrer les mentions inutiles

Nom - Prénom CLUB

Catégorie N° de licence (obligatoire)

Epreuve réalisée aux départementaux :

Epreuve souhaitée :

Pour les Championnats de Provence du à

Performance : réalisée le à

Demande établie par

Signature

Obligation de mettre les perfs, la date et le lieu pour que cet engagement soit pris en compte

Championnats	Rgx EC : 15-16/05	Rgx Minimés : 06/06	Rgx Indiv : 12 et 13/06
Date Limite d'envoi	Mercredi 12/05	Mercredi 02/06	Mercredi 09/06

Pour les Changements d'épreuve, communication par mail le plus rapidement possible :
matthieu.hisleur@yahoo.fr ou par Fax : 04 96 12 45 11

Les demandes de QE doivent être envoyées avec le **chèque de caution de 20 €** (à l'ordre de la LPA),
LPA, 2 rue FERRARI, 13 005 Marseille.
Un chèque par épreuve et par athlète.